

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1594

19 août 2009

SOMMAIRE

AC (Luxembourg) S. à r. l.	76506	Luxshipping S.A.	76467
aeris CAPITAL Real Estate	76502	Magical S.A.	76470
Alles für den Bau Lux G.m.b.H.	76509	Mistra Financière S.A.	76509
Alpinex Long/Short Global Emerging Mar- kets Fund	76505	Montaligno S.à.r.l.	76503
Altima Situational Credit Fund	76481	Mountmellick	76510
Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l.	76472	Mountmellick	76511
AMEDIN S.A., société de gestion de patri- moine familial	76510	Navcon S.A.	76466
Argolin S.A.	76466	New Pizzeria Rialto	76504
Arnsberg S.à r.l.	76509	Nilkarnak S.A.	76505
Barlux S.A.	76506	Orestes Holding Société Anonyme	76468
Bellomonte S.à r.l.	76510	Patrimoine & Finance S.à r.l.	76512
BII Investimentos International S.A.	76504	Patrimonium Consultants, S.à r.l.	76504
Breg S.A.	76505	Poirel Investments S.A.	76466
Café No Limits S.à r.l.	76510	Privalux Management S.A.	76509
Callatay et Wouters, Association d'Ingé- nieurs-Conseils S.A.	76509	Quant Solutions Sicav	76467
Capital Invest S.A.	76502	RE.DE.RA. S.à.r.l.	76505
Carbati	76503	Regina TX S.à r.l.	76503
Coficom Expertise S.à r.l.	76511	Rosny S.A.	76470
E&G Fonds	76468	Shiva S.à r.l.	76504
Fernand Kieffer et Cie s.à r.l.	76508	Slap Holding S.A.	76467
Financière Centuria Luxembourg S.A. ...	76470	Société de participation financière "Scheidberg"	76508
Future Invest Holding S.A.	76469	Solutions Group Participation (S Group) S.A.	76503
GI.T.R Fashion Sàrl	76505	Sozan Holding S.A.	76507
Hoover Feeder (US) S.à r.l.	76508	SPR Soparfi SA	76510
Hope Invest S.A.	76502	S.R.E.T. Sàrl	76503
Immoprestige S.A.	76506	Stenat S.à r.l.	76506
Infinis Capital S.A.	76506	TEC.AD S.A.	76507
Infinis Capital S.A.	76507	TM.A S.A.	76507
Infinis Capital S.A.	76507	Transsped GmbH	76508
Interportfolio II	76469	Trilogie S.A. Holding	76512
Kleines Matterhorn S.à r.l.	76511	Vierfin Holding S.A.	76468
Luxcontrol S.A.	76508	W@rm.Up S.A.	76502
		Zambon S.A.	76504

Argolin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu jeudi 3 septembre 2009 à 15:00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.
2. Divers.

L'assemblée générale statutaire du mercredi 22 avril 2009 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 4 de l'ordre du jour, le quorum prévu pas la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009094373/1267/15.

Navcon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.811.

The shareholders of NAVCON S.A. are hereby convened to attend the postponed

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company to be held at the registered office in Luxembourg on 31 August 2009 at 2.00 p.m. in order to take decisions on the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the Directors Report and of the Statutory Auditor Report on the Company's statutory financial statements as at 30 November 2008;
2. Approval of the Company's statutory financial statements as at 30 November 2008;
3. Allocation of the result;
4. Confirmation of the financial position of the Company relating to article 100 of the amended law of 10th August 1915 concerning commercial companies;
5. Discharge to be granted to the members of the Board of Directors and to the Statutory Auditor;
6. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009092329/1649/20.

Poirel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.217.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 septembre 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 27 juillet 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009093470/29/18.

Slap Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 70.114.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 2 septembre 2009 à 11.45 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société Anonyme SLAP HOLDING S.A.
2. Nomination de la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009102780/16.

Luxshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Sie werden hiermit zu einer

ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Aktionäre von Luxshipping S.A., welche am 4. September 2009 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit der nachfolgenden Tagesordnung stattfinden wird, eingeladen:

Tagesordnung:

1. Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars
2. Vorlage und Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31.12.2008
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Kommissars
4. Verschiedenes

Im Namen und Auftrag des Verwaltungsrates.

Référence de publication: 2009099068/16.

Quant Solutions Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.446.

Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund, to be held on 28th August 2009 at 11.00 a.m. at the Fund's registered office located 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, with the following Agenda :

Agenda:

1. Acquaintance with the Board of Director's report as at 31st March 2009.
2. Discharge of the Directors for the performance of their duties during the financial year ending on 31st March 2009
3. Statutory nominations i.e.:
 - Resignation of Mr Carlo Camperio Ciani and Mr Michele Zanusso on 25 November and 1st December 2008 respectively;
 - Cooptation of Mr Sylvain Feraud and Mr Filippo Biagini, in replacement of the resigning Directors, on 26 November and 2 December 2008, respectively;
 - Resignation of Mr Filippo Biagini with effect from 28 August 2009;
 - Appointment of Messrs Sylvain Feraud, Alfredo Serica, Giovanni Patri, Andrea Belometti and Mrs Margherita Balerna Bommartini as new Directors, subject to Luxembourg Supervisory Authorities approval;
 - Renewal of mandate of Mrs Miriam Sironi as Director.
4. Renewal of the Independent Auditor's mandate
5. Miscellaneous

The Board of Director's report of the Fund as at 31st March 2009 is available at the Fund's registered office.

Shareholders are advised that the meeting does not have to be quorate in order to pass valid resolutions. To be accepted, valid resolutions only require a majority of shareholders actively present or represented.

Shareholders or their proxies wishing to take part in the Meeting are kindly requested to inform the Fund at least three clear days prior to the holding of the Meeting of their intention to attend. They shall be admitted subject to verification of their identity and evidence of their shareholding.

In order to attend the meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the head office or one of the branches of Banque de Luxembourg, whose main registered office is located at 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Proxy forms are available at Banque de Luxembourg or at the Fund's registered office.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009098406/755/35.

Vierfin Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.118.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société en date du 2 septembre 2009 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la Société Anonyme VIERFIN HOLDING S.A.
2. Nomination de la FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A. en tant que liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009102781/16.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 28 août 2009 à 9.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009099456/1031/15.

E&G Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.618.

Der Verwaltungsrat der E & G Fonds ("SICAV") hat beschlossen am 28. August 2009 um 11.00 Uhr in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach eine

AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre mit folgender Tagesordnung einzuberufen:

Tagesordnung:

1. Umstellung der Gesellschaft von einer selbstverwaltenden SICAV im Sinne des Art. 27 des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 über Organismen für gemeinsame Anlagen in eine SICAV mit Verwaltungsgesellschaft.

2. Ernennung der LRI Invest S.A. mit Sitz in 1C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach zur Verwaltungsgesellschaft der SICAV.
3. Änderung von Artikel 9 Nr. 2 Buchstabe g) - Anteilwertberechnung, Artikel 18 Nr. 3 - Rechte der Generalversammlung und Einberufung durch Einfügungen und Streichungen von Textpassagen wie sie im koordinierten Satzungsentwurf zu den gewöhnlichen Geschäftszeiten am Sitz der SICAV bzw. bei der Zentralverwaltungsstelle eingesehen werden können.
4. Verschiedenes.

Zu den verschiedenen Punkten der Tagesordnung sind nur die Aktionäre stimmberechtigt, welche ihre Aktien bei der depotführenden Stelle hinsichtlich der außerordentlichen Generalversammlung mindestens 5 Tage vor der außerordentlichen Generalversammlung hinterlegt haben. Der Beleg betreffend die Hinterlegung der Anteile muss von jedem Aktionär erbracht werden. Die Punkte der Tagesordnung der außerordentlichen Generalversammlung verlangen ein Anwesenheitsquorum von 50% der ausgegebenen Aktien sowie eine Zweidrittelmehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktien.

Munsbach, im August 2008.

E & G FONDS
Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2009098411/2501/29.

Future Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.499.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 sur la législation des sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099446/1023/17.

Interportfolio II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 49.512.

Nous vous prions de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

(ci-après dénommée l'«Assemblée») de INTERPORTFOLIO II (ci-après dénommée la «Société»), qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg de la Société, le mardi 1^{er} septembre 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 mai 2009.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 mai 2009.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat pour l'exercice clos au 31 mai 2009.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises pour un terme d'un an.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter à cette Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur doivent avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de BNP Paribas Luxembourg S.A., 10A, boulevard Royal, Luxembourg, où des formulaires de procuration sont disponibles.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009096249/755/25.

Magical S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.821.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099452/1023/16.

Rosny S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 27 août 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2009.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009099503/1023/16.

Financière Centuria Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 144.076.

L'an deux mille neuf, le trentième jour de juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «FINANCIERE CENTURIA LUXEMBOURG S.A.», avec siège social au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 144.076 constituée en tant que société bénéficiaire suite au transfert de patrimoine professionnel, suivant acte reçu en date du 23 décembre 2008 par le notaire Blanche Moutrier de résidence à Esch-sur-Alzette publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 4 février 2009 numéro 248 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Nabil Akhertous, employé privé, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Nabil Akhertous, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet l'exercice des activités de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux articles 29 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. La société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités d'agent teneur de registre conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier telles que décrites respectivement dans les articles 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. La société a par ailleurs pour objet le conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment en matière de rapprochement, d'opérations de haut de bilan, de levée de fonds et d'ingénierie financière, immobilière et patrimoniale. La société a, en outre, pour objet la prestation de services en relation avec l'administration, la constitution de sociétés et d'entreprises, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la tenue du registre d'un ou plusieurs instruments financiers, la prestation de services administratifs, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux. Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement. La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement. La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter. La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

2.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que conformément à la liste de présence, deux (2) actionnaires détenant ensemble 2.500 (deux mille cinq cents) actions soit 100% du capital social de la Société sont présents ou représentés à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable par email en date du 15 juillet 2009.

IV.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire, est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'exercice des activités de domiciliataire de sociétés et de professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés, conformément aux articles 29 et 29-5 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant aux activités d'agent teneur de registre conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier. Elle pourra de même exercer les activités d'agent de communication à la clientèle et d'agent administratif du secteur financier telles que décrites respectivement dans les articles 29-1 et 29-2 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

La société a par ailleurs pour objet le conseil aux particuliers et aux entreprises, notamment en matière de rapprochement, d'opérations de haut de bilan, de levée de fonds et d'ingénierie financière, immobilière et patrimoniale.

La société a, en outre, pour objet la prestation de services en relation avec l'administration, la constitution de sociétés et d'entreprises, leur gestion, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la tenue du registre d'un ou plusieurs instruments financiers, la prestation de services administratifs, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

Plus généralement, la société a pour objet toute opération de nature commerciale, financière, mobilière ou immobilière, et de détention de participations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus, ou à tout objet similaire ou connexe, ou de nature à en favoriser l'extension ou le développement.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La société peut encore s'intéresser par voie de financement de participation ou de toute autre manière à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère, ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.»

La résolution qui précède a été prise à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire instrumentant a rendu le mandataire des actionnaires représentés, ès qualités qu'il agit, attentif au fait qu'avant toute activité commerciale de la société en relation avec le nouvel objet social, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme émanant des autorités compétentes en relation avec le nouvel objet social, ce qui est expressément reconnu par ce dernier.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie Mathot, Nabil Akhertous, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 juillet 2009, LAC/2009/31067. - Reçu 75,- euros.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009103653/104.

(090126588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R.C.S. Luxembourg B 147.548.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of the month of August.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), who shall retain the original deed.

There appeared:

Maples Finance Limited, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under company number 71581,

represented by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 July 2009 which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company, Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Altima Situational Credit Vehicle S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation and in particular the law of 10th August 1915 on commercial companies and the law of 22nd March 2004 on securitisation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the law of 22nd March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), through the acquisition or assumption, directly or through

other undertakings, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation any kind of securities, loans, real estate and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (the "Underlying Assets"). The Company may issue any kind of securities including shares or notes whose value and/or yield depends on such risks relating to the Underlying Assets (each, a "Securitisation"). The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any entity in order to fund the acquisition or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation.

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as describe herein and as may be further described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis.

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector (including real estate assets), (ii) the acquisition or assumptions of risks by way of granting loans to Luxembourg or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to, a Securitisation.

The Company may assign or transfer part or all of the Underlying Assets, however only in accordance with and subject to the terms and conditions of the securities to be issued and the contractual provisions of the agreements to be entered into in connection with the Securitisation.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or useful to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Niederanven by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (€12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting or by any manager present at such meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or, as the case may be, the board of managers.

Art. 8. Liability managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability"

and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st January of each year and end on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2009.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The audit of the Company's affairs will be carried out by an independent auditor in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law. The auditor is appointed by the Board of Managers. Any auditor so appointed may be removed with or without cause.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against its name:

Subscriber: Maples Finance Limited

Number of shares: 12,500

Payment Per share: € 12,500

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (€12,500) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,000,-.

Extraordinary general meeting

The shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with sole signature power:

§ Gavin Farrell, Advocate, born on 23rd August 1966 in Barnet, United Kingdom, residing at St. Briocq, Rue de St. Briocq, St. Peters, Guernsey, GY7 9DX; and

§ David Sargison, Managing Director, born on 8th April 1953 in Mansfield Woodhouse, United Kingdom, residing at P.O. Box 414 Savannah, Bodden Town, Grand Cayman, Cayman Islands; and

§ Richard Goddard, Independent Company Director, born on 5th December 1959 in Farham, United Kingdom, residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

Maples Finance Limited, une société de droit des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro 71581,

représentée par Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2009, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Altima Situational Crédit Vehicle S.à.r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er} . Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Altima Situational Crédit Vehicle S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable et en particulier la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en qualité de société de titrisation, sous et conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), par l'acquisition ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'autres organismes, de risques liés à des créances, à d'autres biens de toute nature (y compris, sans limitation, toutes sortes de titres, de prêts, de biens immobiliers et autres biens) ou à toutes sortes d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers (les "Actifs Sous-Jacents"). La Société peut émettre toutes sortes de valeurs mobilières y compris des actions et des obligations dont la valeur et/ou rendement dépendent de ces risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun, une "Titrisation"). La Société peut aussi, en restant dans le champ d'application de la loi du 22 mars 2004, emprunter ou lever des fonds de toute autre entité pour financer l'acquisition ou la prise en charge des Actifs Sous-Jacents et/ou pour respecter toute obligation de paiement ou autre obligation conformément à ces valeurs mobilières ou tout contrat ayant été conclu dans le cadre d'une Titrisation.

Le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou autrement, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, certains instruments, certaines créances, certaines autres valeurs spécifiques, et/ou les risques y relatifs (les "Compartiments"). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques déterminés, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Quand les droits d'investisseurs ou de créanciers sont relatifs à un Compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ils sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs des valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment est traité comme une entité à part.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle et lorsque la Société supporte un engagement qui est en relation avec un avoir d'un Compartiment déterminé ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un Compartiment déterminé ou des avoirs de celui-ci, cet engagement sera attribué à ce Compartiment déterminé.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment déterminé, le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement les critères selon lesquels un tel actif sera alloué ou réparti parmi les Compartiments.

Au cas où des honoraires, coûts, dépenses, ou autres dettes ne peuvent être attribués à un Compartiment déterminé, ces honoraires, coûts, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, coûts, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs d'un quelconque des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, racheter et disposer de chaque et tous les Actifs Sous-Jacents par tous les moyens (y inclus par vente, cession, échange, conversion, apport ou par des opérations sur dérivés ou de swaps) (tel que décrit dans les présents Statuts et tel que décrit par ailleurs dans les conditions générales des valeurs mobilières concernées) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue et permanente.

La Société peut dans le contexte de ses Titrisations procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits, d'intérêts dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'obligations de celles-ci, ou de toute autre entité active dans n'importe quel secteur (y compris des biens immobiliers), (ii) l'acquisition ou la détention de risques au moyen de prêts accordés à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (iii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres de créances, de billets et d'autres valeurs ou d'instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis sous (i),(ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés en noms collectifs, des sociétés en commandite simple, des trusts, des fonds ou d'autres entités.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté ou de garantie sous toute loi à tout trustee, security trustee, mandataire en relation avec des sûretés, représentant fiduciaire ou à toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en relation avec la Titrisation en vue de garantir les obligations de paiement et tout autre engagement de la Société sous tout contrat ayant été conclu par la Société dans le cadre de la Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes choses et tous actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation de la Titrisation ou y sont accessibles.

La Société peut céder ou transférer une partie ou tous les Actifs Sous-Jacents, en conformité et sous réserve des termes et conditions des valeurs mobilières à émettre et des stipulations contractuelles des contrats conclus dans le cadre de la Titrisation.

La Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, directement ou indirectement liée ou nécessaire à la réalisation de son objet qui la facilite.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la commune de Niederanven par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou seraient imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euros (€1) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le gérant qui en aura assumé temporairement la présidence ou par un gérant présent dans cette réunion. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule

signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend insolvable en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été Gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus par la Société.

Aucune indemnisation ne sera due à un Gérant ou à un fondé de pouvoir:

- (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- (ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- (iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les Gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le Gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée, (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Les comptes de la Société sont contrôlés par un réviseur d'entreprise conformément au chapitre 4 de la Loi sur la Titrisation. Le réviseur d'entreprises est nommé par le Conseil de Gérance. Tout réviseur ainsi nommé peut être révoqué ad nutum.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pourcent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Les statuts de la Société ayant été établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales telles qu'indiquées à côté de son nom:

Souscripteur: Maples Finance Limited

Nombre de parts sociales: 12.500

Païement par part sociale: € 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents (€12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ € 1.000.-.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:

- M. Gavin Farrell, Avocat, né le 23 août 1966 à Barnet, Royaume-Uni, domicilié au St. Briocq, Rue de St. Briocq, St. Peters, Guernsey, GY7 9DX; et

- M. David Sargison, Gérant d'Entreprise, né le 8 avril 1953 à Mansfield Woodhouse, Royaume-Uni, domicilié au B.P. 414 Savannah, Bodden Town, Grand Cayman, Iles Caïman;

et

- M. Richard Goddard, Dirigeant indépendant de société, né le 5 décembre 1959 à Farham, Royaume-Uni, domicilié au 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen;

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi, nous, le notaire instrumentant, avons posé notre sceau en date qu'entête.

Le document a été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite comparante a signé le présent acte avec nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: K.Panichi, Léonie Grethen

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2009. Relation: EAC/2009/9464. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009101182/482.

(090125854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Altima Situational Credit Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Hoehenhof.

R.C.S. Luxembourg B 147.522.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the fourth day of August.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), who shall retain the original deed

There appeared:

Maples Finance Limited, a company organised under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies in the Cayman Islands under company number 71581, represented by Me Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 31 July 2009.

The proxy given, signed by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a company:

Art. 1. There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé" under the name of "Altima Situational Credit Fund" (the "Company").

Art. 2. The Company is established for an unlimited period. The Company may only be dissolved by (i) a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation (the "Articles") and, in addition, (ii) a resolution of the holders of notes adopted by 75% of the noteholders of each Sub-Fund's issued notes and outstanding from time to time

Art. 3. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in securities of any kind and other permitted assets with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders and noteholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the Luxembourg law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Law.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board").

In the event that the Board determines that extraordinary political, economic, social or military developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. The initial issued capital is one million two hundred and fifty thousand Euro (1,250,000.- EUR) represented by ten (10) fully paid up shares.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by the Law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under the Law.

The Company may issue any kind of securities including shares or notes (together the "securities"), including securities whose value and/or yield depends on such risks relating to the underlying assets. The Board is authorised to approve the issue of any kind of notes by the Company.

The Board of the Company may, whether within the context of a note programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Sub-Funds"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to the assets of one specific Sub-Fund. Where rights of investors or creditors relate to a Sub-Fund or to specific assets or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Sub-Fund or a specific asset, such rights are strictly limited to the assets of that Sub-Fund or to such specific asset. The assets of a Sub-Fund are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Sub-Fund and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Sub-Fund.

As between holders of securities issued by the Company, each Sub-Fund shall be treated as a separate entity.

Unless otherwise decided by the Board and disclosed in the sales documents, the issue price shall be based on the net asset value (the "Net Asset Value") per security as determined in accordance with the provisions of Article twenty-three hereof plus a sales charge, if any, as the sales documents may provide (provided that this paragraph shall only apply to notes of any given series of notes to the extent that such notes are issued after the initial issue date of such series and are subscribed for in cash).

Securities may only be subscribed by well-informed investors (investisseurs avertis) within the meaning of the Law (the "Eligible Investors" or individually an "Eligible Investor").

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor, and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the Board, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 6. All shares in the Company shall be issued in registered form only. The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders (the "Register of Shareholders"), as full owner of the shares. The Company shall be entitled to consider any right, interest or claim of any other person in or upon such shares to be non-existing, provided that the foregoing shall deprive no person of any right which he might properly have to request a change in the registration of his shares.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders and under which conditions or whether the shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding. Share certificates, if applicable, shall be signed by two members of the Board and an official duly authorised by the Board for such purpose. Signatures of the members of the Board may be either manual, or printed, or by facsimile. The signature of the authorised official shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the Board may from time to time determine.

Shares shall be issued only upon acceptance of the subscription. The Board is authorised to determine the conditions of any such issue. The subscriber will, without undue delay, obtain delivery of definitive share certificates or, subject as aforesaid, a confirmation of his shareholding.

Payments of dividends will be made to shareholders, in respect of registered shares, by bank transfer or by cheque mailed at their mandated addresses in the Register of Shareholders or to such other address as given to the Board in writing.

A dividend declared but not claimed on a share within a period of five years from the payment notice given thereof, cannot thereafter be claimed by the holder of such share and shall be forfeited and revert to the Company. No interest will be paid or dividends declared pending their collection.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the Register of Shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company and such Register shall contain the name of each holder of registered shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company and the number and class of shares held by him. Every transfer of a share shall be entered in the Register of Shareholders upon payment of such customary fee as shall have been approved by the Board for registering any other document relating to or affecting the title to any share.

Shares, when fully paid, shall be free from any lien in favour of the Company.

Transfer of shares shall be effected by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivery of the certificate or certificates, if any, representing such shares, to the Company along with other instruments of transfer satisfactory to the Company. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor and may only be made subject to any transfer restrictions contained in the sales documents.

Every registered shareholder must provide the Company with an address to which all notices and announcements from the Company may be sent. Such address will be entered in the Register of Shareholders. In the event of joint holders of shares, only one address will be inserted and any notices will be sent to that address only. In the event that such shareholder does not provide such address, or such notices and announcements are returned as undeliverable to such

address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the Register of Shareholders and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. The shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the Register of Shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend or other distributions.

The Company will recognise only one holder in respect of a share in the Company. In the event of joint ownership the Company may suspend the exercise of any right deriving from the relevant share or shares until one person shall have been designated to represent the joint owners vis-à-vis the Company.

In the case of joint shareholders, the Company reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Company may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint shareholders together, at its absolute discretion.

Art. 7. If any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, mutilated or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Art. 8. The Board shall have power to impose such restrictions (in addition to any restrictions on transfer of shares) as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the Board might result in the Company incurring any liability to taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered.

More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company,

b) at any time require any person whose name is entered in the Register of Shareholders to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company. If the Company issues notes similar restrictions will be included in the documentation relating to the issue of notes.

Art. 9. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 10. The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Friday of May in each year at 1 p.m.. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 11. The quorum and notice periods required by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those shareholders present in person or by proxy and voting. A corporation may execute a proxy under the hand of a duly authorised officer.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 12. Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to notice setting forth the agenda sent at least 8 days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the Register of Shareholders.

Art. 13. The Company shall be managed by a board composed of not less than three members; members of the Board need not be shareholders of the Company.

The members of the Board shall be elected by the shareholders at their annual general meeting for a period ending at the next annual general meeting and until their successors are elected and qualify, provided, however, that a member of the Board may be removed with or without cause and/or replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a member of the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board may elect, by majority vote, a member of the Board to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

Art. 14. The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It shall also choose a secretary, who need not be a member of the Board, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the shareholders. The Board shall meet upon call by any two members of the Board, at the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and of the Board, but in his absence the shareholders or the Board may appoint any person as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all members of the Board at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex, telefax or any other electronic means capable of evidencing such waiver of each member of the Board. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, telegram, telex, telefax or any electronic means capable of evidencing such appointment, another member of the Board as his proxy. Any member of the Board may participate in any meeting of the Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Members of the Board may also cast their vote in writing or by cable, telegram, telex, telefax message or any other electronic means capable of evidencing such vote.

Members of the Board may only act at duly convened meetings of the Board. Members of the Board may not bind the Company by their individual acts, except as specifically permitted by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least two members of the Board are present or represented by another member of the Board as proxy at a meeting of the Board. Decision shall be taken by a majority of the votes of the members of the Board present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions of the Board may also be passed in the form of a consent resolution in identical terms in the form of one or several documents in writing signed by all the members of the Board or by telex, cable, telegram, telefax message or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The Board from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, a secretary, and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operations and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board. Officers need not be members of the Board or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board.

The Board may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to physical persons or corporate entities which need not be members of the Board. The Board may also delegate any of its powers, authorities and discretions to any committee, consisting of such person or persons (whether a member or members of the Board or not) as it thinks fit, provided that the majority of the members of the committee are members of the Board and that no meeting of the committee shall be quorate for the purpose of exercising any of its powers, authorities or discretions unless a majority of those present are members of the Board of the Company.

Art. 15. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman, or by the secretary, or by two members of the Board.

Art. 16. The Board shall, based upon the principle of spreading of risks, have power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of management and business affairs of the Company.

The Board shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

Art. 17. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the members of the Board or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any member of the Board or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business, shall not, by reason of such connection and/or relationship with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any member of the Board or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board or officer shall make known to the Board such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction, and such member's of the Board or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The term "personal interest", as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Company or any subsidiary thereof, or such other company or entity as may from time to time be determined by the Board at its discretion.

Art. 18. The Company may indemnify any member of the Board or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Board or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. The Company will be bound by the joint signature of any two members of the Board or by the joint or single signature(s) of any other person(s) to whom such authority has been delegated by the Board.

Art. 20. The operations of the Company and its finances, including in particular its accounts, shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The first independent auditor shall be elected by the general meeting of shareholders immediately following the incorporation of the Company and shall remain in office until the next annual general meeting of shareholders.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 21. The Company may proceed to the repurchase of its own shares within the limits set forth by the law, provided that the Company may not repurchase any shares as long as any notes are outstanding.

No repurchase may be requested by shareholders.

The repurchase price to be paid for each share (the "Repurchase Price") shall be the Net Asset Value of such share calculated on the Valuation Day, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments in order to make such a repurchase.

Any share repurchased by the Company shall be held in treasury or cancelled in accordance with the law.

With the consent of or upon request from the shareholders and/ or noteholders concerned (as applicable) the Board may subject to the principle of equitable treatment of shareholders and/ or noteholders (as applicable) satisfy redemption requests in whole or in part in kind by allocating to the redeeming shareholders and/ or noteholders (as applicable) investments from the portfolio in value equal to the Net Asset Value attributable to the shares/ notes (as applicable) to be redeemed as described in the sales documents.

To the extent required by law or so as to ensure the fair treatment of all the shareholders and/ or noteholders (as applicable), such redemption will be subject to a special audit report by the auditor of the Company confirming the number, the denomination and the value of the assets which the Board will have determined to be contributed in counterpart of the redeemed shares/ notes (as applicable). This audit report will also confirm the way of determining the value

of the assets which will have to be identical to the procedure of determining the Net Asset Value of the shares/ notes (as applicable).

The specific costs for such redemptions in kind, in particular the costs of the special audit report, will have to be borne by the shareholders and/ or noteholders (as applicable) requesting the redemption in kind or by a third party, but will not be borne by the Company unless the Board considers that the redemption in kind is in the interest of the Company or made to protect the interests of the Company.

Art. 22. The Net Asset Value, the subscription price and redemption price of securities in the Company shall be determined as to the securities of each Sub-Fund by the Company from time to time, as the Board may decide, (every such day or time determination thereof being referred to herein a "Valuation Day"), but so that no day observed as a holiday by banks in Luxembourg be a Valuation Day.

The Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value, the subscription price and redemption price of any securities of any particular Sub-Fund and the issue and redemption of the securities in such Sub-Fund:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or any other Regulated Market (as defined in The European Parliament and Council Directive on markets in financial instruments (No. 2004/39/EC)) on which any substantial portion of the Company's investments of the relevant Sub-Fund for the time being are quoted, is closed (otherwise than for ordinary holidays), or during which dealings are restricted or suspended; or

(b) any period when the Net Asset Value of one or more undertaking for collective investment, in which the Company will have invested and the units or the shares of which constitute a significant part of the assets of the Company, cannot be determined accurately so as to reflect their fair market value as at the Valuation Day; or

(c) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposal or valuation of investments of the relevant class by the Company is impracticable; or

(d) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the Company's investments or the current prices or values on any market or stock exchange; or

(e) during any period when the Company is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of such securities or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments or payments due on redemption of such securities cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

(f) if the Company or any Sub-Fund is being or may be wound-up on or following the date on which notice is given of the meeting of Shareholders at which a resolution to wind up the Company or any Sub-Fund is proposed; or

(g) if the Board has determined that there has been a material change in the valuations of a substantial proportion of the investments of the Company attributable to a particular Sub-Fund in the preparation or use of a valuation or the carrying out of a later or subsequent valuation; or

(h) during any other circumstance or circumstances where a failure to do so might result in the Company or the holders of any securities issued by any Sub-Fund incurring any liability to taxation or suffering other pecuniary disadvantages or any other detriment which the Company or the holders of any securities issued by it might so otherwise have suffered.

Notice of any such suspension shall be published by the Company in newspapers determined by the Board, if appropriate.

Such suspension as to any Sub-Fund will have no effect on the calculation of the Net Asset Value, subscription price or redemption price, the issue and redemption of the securities of any other Sub-Fund.

Art. 23. The Net Asset Value of securities of each Sub-Fund and/or class or series or tranche of such securities in the Company shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or class or series or tranche (and/ or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per security figure and shall be determined in respect of any Valuation Day (at such frequency as decided by the Board) by dividing the net assets of the Company corresponding to the relevant Sub-Fund and/or class or series or tranche, being the value of the assets of the Company corresponding to such Sub-Fund and/or class or series or tranche less the liabilities attributable to such Sub-Fund and/or class or series or tranche, by the number of securities of the relevant Sub-Fund and/or class or series or tranche outstanding.

The subscription and redemption price of a security of each Sub-Fund and/or class or series or tranche shall be expressed in the reference currency of the relevant Sub-Fund and/or class or series or tranche (and/ or in such other currencies as the Board shall from time to time determine) as a per security figure and shall be determined in respect of any Valuation Day as the Net Asset Value per security of that Sub-Fund and/or class or series or tranche calculated in respect of such Valuation Day adjusted to reflect any sales commission, or redemption charge, if any, fixed by the Board in accordance with all applicable law and regulations. The subscription and redemption price shall be rounded upwards or downwards respectively to the number of decimals as shall be determined from time to time by the Board.

If an equalisation account is being operated an equalisation amount is payable.

The valuation of the Net Asset Value shall be made in the following manner:

A. The assets of the Company shall be deemed to include (without limitation):

- (a) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;
- (b) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not collected);
- (c) all securities, shares, bonds, debentures, options or subscription rights, futures contracts, warrants and other investments and securities belonging to the Company;
- (d) all dividends and distributions due to the Company in cash or in kind to the extent known to the Company (the Company may however adjust the valuation to reflect fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividends or ex-rights);
- (e) all accrued interest on any securities held by the Company except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;
- (f) the preliminary expenses of the Company insofar as the same have not been written off, provided that such preliminary expenses may be written off directly from the capital of the Company; and
- (g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

The value of such assets shall be determined as follows:

(a) illiquid assets and other assets generally (except for assets which the members of the Board have determined entirely at their discretion to value in accordance with paragraphs (b) to (d) below, in accordance with the advice of the investment adviser) will be valued at cost until sold, liquidated, or otherwise realised, unless the members of the Board determine that a different valuation is warranted on the basis of the advice of the investment adviser. For the purposes of producing the financial statements of the Company, such investments will be valued at fair value, as determined by the members of the Board in their absolute discretion;

(b) any security which is listed or quoted on any regulated securities exchange market, or similar electronic system and is regularly traded thereon in a sufficiently active market to allow a meaningful value of the relevant security to be ascertained (as determined by the investment adviser entirely at its discretion) and which the members of the Board have determined ought not to be valued in accordance with paragraph (a) above, will be valued at its last traded price on the relevant Valuation Day or, if no trades occurred on such day, at the last official closing price of the relevant security as at the relevant Valuation Day, and as adjusted in such manner as the members of the Board, in their absolute discretion, think fit, having regard to the size of the holding, and where prices are available on more than one exchange or system for a particular security, the members of the Board will in their absolute discretion determine which of those prices shall apply. For the avoidance of doubt, secondary loan market pricing information, as issued by certain institutions or similar data as aggregated by various software providers does not constitute an electronic system for this purpose;

(c) any security which is not listed or quoted on any securities exchange, or similar electronic system or if, being so listed or quoted, is not regularly traded thereon or in respect of which no prices as described above are available and which the members of the Board have determined ought not to be valued in accordance with paragraph (a) above, will be valued at its fair value as determined by the members of the Board having regard to its cost price, the price at which any recent transaction in the security may have been effected, the size of the holding having regard to the total amount of such security in issue, and such other factors as the members of the Board in their absolute discretion deem relevant in considering a positive or negative adjustment to the valuation. For the avoidance of doubt, secondary loan market pricing information, as issued by certain institutions or similar data as aggregated by various software providers does not constitute an electronic system for this purpose;

(d) investments, other than securities, which are dealt in or traded through a clearing firm or an exchange in a sufficiently active market to allow a meaningful value of the relevant security to be ascertained (as determined by the investment adviser entirely at its discretion) or through a financial institution and which the members of the Board have determined ought not to be valued in accordance with paragraph (a) above) will be valued on the basis of the last traded price quoted by that clearing house, exchange or financial institution. If there is no such price, then the average will be taken between the lowest offer price and the highest bid price at the close of business on any market on which such investments are or can be dealt in or traded, provided that where such investments are dealt in or traded on more than one market, the members of the Board may determine, at their absolute discretion, which markets shall prevail and provided also that the members of the Board, at their absolute discretion, may permit some other method of valuation to be used if they consider that it better reflects value and is in accordance with good accounting practice. For the avoidance of doubt investments shall not be regarded as dealt in or traded through any such financial institution, solely by virtue of a financial institution issuing secondary loan market pricing information related to any such investment;

(e) deposits will be valued at their cost plus accrued interest; and

(f) any value (whether of an investment or cash) otherwise than in Euro will be converted into Euro at the rate which the members of the Board, at their absolute discretion, deem applicable as at close of business on the relevant Valuation Day, having regard, among other things, to any premium or discount which they consider may be relevant and to costs of exchange.

The members of the Board may, at their absolute discretion, permit other methods of valuation to be used if they consider that such method of valuation better reflects the value of the relevant asset and is in accordance with good accounting practice.

B. The liabilities of the Company shall be deemed to include (without limitation):

- (a) all borrowings, bills and other amounts due;
- (b) all administrative and other operative expenses due or accrued including all fees payable to the investment adviser (s), the Custodian and any other representatives and agents of the Company;
- (c) all known liabilities due or not yet due, including the amount of dividends declared but unpaid;
- (d) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of valuation and other provisions or reserves authorised and approved by the Board covering among others liquidation expenses and any minimum profit required to be retained by the Company under applicable laws; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities, the Board shall take into account all expenses payable by the Company which shall comprise formation expenses, fees payable to its investment advisers or investment managers, accountants, custodian, domiciliary, registrar and transfer agents, any paying agent and permanent representatives in places of registration, any other agent employed by the Company, fees for legal and auditing services, promotional, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of prospectuses, explanatory memoranda or registration statements, taxes or governmental charges, and all other operation expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and telex. The Board may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

For the purposes of the valuation of its liabilities, the Board may duly take into account all administrative and other expenses of a regular or periodical character by valuing them for the entire year or any other period and by dividing the amount concerned proportionately for the relevant fractions of such period.

C. There shall be established one pool of assets for each Sub-Fund in the following manner:

- a) the proceeds from the issue of each Sub-Fund shall be applied in the books of the Company to the pool of assets established for that Sub-Fund, and the assets, and liabilities and income and expenditure attributable thereto shall be applied to such pool subject to the provisions of this Article.
- b) where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be applied in the books of the Company to the same pool of assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant pool.
- c) where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular pool or to any actions taken in connection with an asset of a particular pool, such liability shall be allocated to the relevant pool.
- d) in the case where any asset or liability of the Company cannot be considered as being attributable to a particular pool, such asset or liability shall be allocated pro rata to all the pools on the basis of the net asset value of the total number of securities of each pool outstanding provided that any amounts which are not material may be equally divided between all pools.

The Board may allocate material expenses, after consultation with the auditors of the Company, in a way considered to be fair and reasonable having regard to all relevant circumstances.

e) upon the record date for the determination of the person entitled to any dividend declared on any shares, the Net Asset Value of such shares shall be reduced or increased by the amount of such dividends depending on the distribution policy.

D. Each pool of assets and liabilities shall consist of a portfolio of securities and other assets in which the Company is authorised to invest, and the entitlement of each Sub-Fund and/or class or series or tranche within the same pool will change in accordance with the rules set out below.

In addition there may be held within each pool on behalf of one specific or several specific Sub-Funds, assets which are Sub-Fund specific and kept separate from the portfolio which is common to all Sub-Funds related to such pool and there may be assumed on behalf of such Sub-Fund or Sub-Funds specific liabilities.

The proportion of the portfolio which shall be common to each of the Sub-Funds related to a same pool and which shall be allocable to each Sub-Fund and/or class or series or tranche shall be determined by taking into account issues, redemptions, distributions, as well as payments of Sub-Fund specific expenses or contributions of income or realisation proceeds derived from Sub-Fund specific assets, whereby the valuation rules set out below shall be applied mutatis mutandis.

The percentage of the net asset value of the common portfolio of any such pool to be allocated to each Sub-Fund shall be determined as follows:

- 1) the issue price received upon the issue of securities of a specific Sub-Fund shall be allocated to the common portfolio and result in an increase of the proportion of the common portfolio attributable to the relevant Sub-Fund;

2) if in respect of one Sub-Fund the Company acquires specific assets or pays specific expenses (including any portion of expenses in excess of those payable by other Sub-Funds) or makes specific distributions or pays the redemption price in respect of securities of a specific Sub-Fund, the proportion of the common portfolio attributable to such Sub-Fund shall be reduced by the acquisition cost of such Sub-Fund specific assets, the specific expenses paid on behalf of such Sub-Fund, the distributions made on the securities of such Sub-Fund or the redemption price paid upon redemption of securities of such Sub-Fund;

3) the value of Sub-Fund specific assets and the amount of Sub-Fund specific liabilities are attributed only to the Sub-Fund to which such assets or liabilities relate and this shall increase or decrease the net asset value per security of such specific share Sub-Fund.

E. For the purpose of valuation under this Article:

(a) all investments, cash balances and other assets of the Company expressed in currencies other than the reference currency in which the Net Asset Value per security of the relevant Sub-Fund is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of the relevant Sub-Fund; and

(b) effect shall be given on any Valuation Day to any purchases or sales of securities contracted for the Company on such Valuation Day to the extent practicable.

Art. 24.

1. The Board may invest and manage all or any part of the pools of assets established for one or more Sub-Funds (hereafter referred to as "Participating Funds") on a pooled basis where it is appropriate with regard to their respective investment sectors to do so. Any such enlarged asset pool ("Enlarged Asset Pool") shall first be formed by transferring to it cash or (subject to the limitations mentioned below) other assets from each of the Participating Funds. Thereafter the Board may from time to time make further transfers to the Enlarged Asset Pool. The Board may also transfer assets from the Enlarged Asset Pool to a Participating Fund, up to the amount of the participation of the Participating Fund concerned. Assets other than cash may be allocated to an Enlarged Asset Pool only where they are appropriate to the investment sector of the Enlarged Asset Pool concerned.

2. A Participating Fund's participation in an Enlarged Asset Pool shall be measured by reference to notional units ("units") of equal value in the Enlarged Asset Pool. On the formation of an Enlarged Asset Pool the Board shall in its discretion determine the initial value of a unit which shall be expressed in such currency as the Board considers appropriate, and shall allocate to each Participating Fund units having an aggregate value equal to the amount of cash (or to the value of other assets) contributed. Fractions of units, calculated to three decimal places, may be allocated as required. Thereafter the value of a unit shall be determined by dividing the net asset value of the Enlarged Asset Pool (calculated as provided below) by the number of units subsisting.

3. When additional cash or assets are contributed to or withdrawn from an Enlarged Asset Pool, the allocation of units of the Participating Fund concerned will be increased or reduced (as the case may be) by a number of units determined by dividing the amount of cash or value of assets contributed or withdrawn by the current value of a unit. Where a contribution is made in cash it may be treated for the purpose of this calculation as reduced by an amount which the Board considers appropriate to reflect fiscal charges and dealing and purchase costs which may be incurred in investing the cash concerned; in the case of a cash withdrawal a corresponding addition may be made to reflect costs which may be incurred in realising securities or other assets of the Enlarged Asset Pool.

4. The value of assets contributed to, withdrawn from, or forming part of an Enlarged Asset Pool at any time and the net asset value of the Enlarged Asset Pool shall be determined in accordance with the provisions (mutatis mutandis) of Article 23 provided that the value of the assets referred to above shall be determined on the day of such contribution or withdrawal.

5. Dividends, interests and other distributions of an income nature received in respect of the assets in an Enlarged Asset Pool will be immediately credited to the Participating Funds, in proportion to their respective entitlements to the assets in the Enlarged Asset Pool at the time or receipt.

Art. 25. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro or such other currency or currencies, as the Board may determine pursuant to the decision of the general meeting of shareholders. Where there shall be different Sub-Funds as provided for in Article five hereof, and if the accounts within such Sub-Funds are expressed in different currencies, such accounts shall be converted into Euro and added together for the purpose of determination of the accounts of the Company. A printed copy of the annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account, the members of the Board of the report and the notice of the annual general meeting, will be sent to registered shareholders or made available at the registered office of the Company not less than 15 days prior to each annual general meeting.

Art. 26. The Board shall have the responsibility to establish the annual balance sheet and profit and loss account of the Company in accordance with applicable provisions of law. Such account shall be audited by the independent auditors and shall be submitted to the shareholders' meeting for approval.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Board, shall determine how the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the Board, declare dividends from time to time, it being understood that no dividends will be distributed for as long as any notes are outstanding.

Interim dividends may be declared and paid by the Board subject to observing the terms and conditions provided for by the law. No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Art. 27. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by the Custodian or by third entities duly authorised by the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in place until the appointment of another eligible credit institution as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian.

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the Board. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

The proceeds of liquidation, if any after all debts and liabilities of the Company have been paid and satisfied in full, shall be used to repay the subscription price of each share, to the extent that such share has been paid up.

Shares shall rank *pari passu*.

The Company may not issue or repurchase the shares upon the occurrence of an event causing it to enter into liquidation or upon the order of the Luxembourg supervisory authority.

Art. 29. These Articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders, subject to the quorum and majority requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 30. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto and the Law.

Transitory dispositions

(1) The first accounting year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on 31 December 2009.

(2) The first annual general meeting will be held in 2010.

Subscription and Payment

The subscriber has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital	number of shares
Maples Finance Limited, previously named	EUR 1,250,000.-	10
TOTAL	EUR 1,250,000.-	10

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 2,600,-.

Statements

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital, has forthwith taken immediately the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed directors of the Company for a term expiring at the date of the next annual general meeting:

- Gavin Farrell, Advocate, born on 23rd August 1966 in Barnet, United Kingdom, residing at St. Briocq, Rue de St. Briocq, St. Peters, Guernsey, GY7 9DX; and;
- David Sargison, Managing Director, born on 8th April 1953 in Mansfield Woodhouse, United Kingdom, residing at P.O. Box 414 Savannah, Bodden Town, Grand Cayman, Cayman Islands; and;
- Richard Goddard, Independent Company Director, born on 5th December 1959 in Fareham, United Kingdom, residing at 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

Second resolution

The following have been appointed auditor for a term expiring at the date of the next annual general meeting:
Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Third resolution

The registered office of the Company is fixed at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le quatrième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A comparu:

Maples Finance Limited, une société de droit des Îles Cayman, ayant son siège social au PO Box 1093, Boundary Hall, Cricket Square, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands, enregistrée auprès du Registrar of Companies in the Cayman Islands sous le numéro 71581, représentée par Me Katia Panichi, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 31 juillet 2009.

La prédite procuration signée "ne varietur" restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant représenté comme dit a demandé au notaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital fixe - fonds d'investissement spécialisé, sous la dénomination de "Altima Situational Credit Fund" (la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société ne peut être dissoute que par (i) décision des actionnaires statuant conformément aux conditions requises pour la modification des présents statuts (les "Statuts") et, en plus, (ii) par décision des détenteurs des obligations adoptée par 75% des créanciers des obligations émises par chaque Sous-Fonds et en circulation de temps à autre.

Art. 3. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en titres de toute nature et autres actifs éligibles dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires et créanciers obligataires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi") et peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large permis par la Loi.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration (le "Conseil"), des filiales à cent pour cent, des succursales ou autres bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec des personnes se trouvant à l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital initial émis est d'un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000.- EUR) divisé en dix (10) actions entièrement libérées.

Le capital minimal de la Société sera le capital minimal requis par la Loi et doit être atteint dans un délai de douze mois suivant l'agrément de la Société en tant que fonds d'investissement spécialisé sous la Loi.

La Société peut émettre des titres de toute nature y inclus des actions ou des obligations (ensemble les "titres"), y inclus les titres dont la valeur et/ou le rendement dépend des risques relatifs aux fonds sous-jacents. Le Conseil est autorisé à approuver l'émission d'obligations de toute nature par la Société.

Le Conseil de la Société peut, que ce soit dans le contexte d'un programme de obligations ou non, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, instruments, créances, autres fonds spécifiques, et/ou des risques y relatifs (les "Sous-Fonds"). La Société peut émettre des séries ou des tranches de titres dont la valeur ou le rendement est lié aux actifs d'un Sous-Fonds spécifique. Lorsque les droits des investisseurs ou des créiteurs sont en rapport avec un Sous-Fonds ou des fonds spécifiques ou ont surgi en relation avec la création, l'activité ou la liquidation d'un Sous-Fonds ou d'un fonds spécifique, ces droits sont strictement limités aux actifs de ce Sous-Fonds ou de cet actif spécifique. Les actifs d'un Sous-Fonds sont exclusivement disponibles pour satisfaire aux droits des investisseurs en relation avec ce Sous-Fonds et aux droits des créiteurs dont les créances ont surgi en relation avec la création, l'activité ou la liquidation de ce Sous-Fonds.

Entre les titulaires de titres émis par la Société, chaque Sous-Fonds doit être traité comme une entité séparée.

Sauf décision contraire du Conseil et décrite dans les documents de vente, le prix d'émission sera basé sur la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par titre ainsi que déterminé selon les dispositions de l'Article vingt-trois des Statuts additionnées, le cas échéant, d'une commission de vente une telle est prévue dans les documents de vente (à condition que ce paragraphe ne s'applique qu'à des obligations de toute série de obligations dans la mesure que ces obligations soient émises après la date d'émission initiale de ces séries et ont été souscrites en espèces).

Les titres ne peuvent être souscrits que par des investisseurs avertis, au sens de la Loi (les "Investisseurs Eligibles" ou individuellement un "Investisseur Eligible")

Outre les responsabilités prévues par la législation applicable, tout actionnaire ne remplissant pas les conditions d'Investisseur Eligible et détenant des actions dans la Société, exonérera de toute responsabilité et indemniserà la Société, le Conseil, les autres actionnaires et les fondés de pouvoirs de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant de circonstances ou en rapport avec des circonstances dans lesquelles l'actionnaire concerné a fourni des documents inexacts ou pouvant induire en erreur ou a fait des déclarations ambiguës ou inexactes visant à établir injustement son statut d'Investisseur Eligible ou a omis d'aviser la Société de la perte de ce statut.

Art. 6. Toutes les actions de la Société seront émises sous forme nominative seulement. La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont enregistrées au registre des actionnaires (le "Registre des Actionnaires"), comme étant le propriétaire indivisible des actions. La Société sera en droit de considérer les droits, intérêts ou recours de toute autre personne sur ces actions, découlant de ces actions ou en rapport avec ces actions comme étant nuls et nonavenus, sous réserve toutefois que ce qui précède n'ait pas pour effet de priver une personne des droits dont elle aurait normalement pu se prévaloir si elle avait demandé d'apporter un changement au registre en ce qui concerne ses actions.

La Société doit décider si des certificats d'actions seront fournis aux actionnaires et sous quelles conditions ou si les actionnaires recevront confirmation écrite de leur actionariat. Les certificats d'actions, le cas échéant, seront signés par deux membres du Conseil et par un fondé de pouvoirs dûment autorisé à cet effet par le Conseil. Les signatures des membres du Conseil peuvent être manuscrites, imprimées ou par fac-similé. La signature du fondé de pouvoirs autorisé à cet effet sera manuscrite. La Société pourra émettre des certificats d'actions provisoires dans des formes qui seront déterminées par le Conseil de temps à autre.

Les actions ne seront émises qu'après acceptation de la souscription. Le Conseil est autorisé à déterminer les conditions d'une telle émission. Le souscripteur recevra, sans retard indû, livraison de certificats d'actions définitifs ou, sous la réserve précitée, une confirmation relative aux actions détenues par lui.

Le paiement aux actionnaires des dividendes pour les actions nominatives sera effectué par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des actionnaires ou à toute autre adresse communiquée par écrit au Conseil.

Un dividende déclaré mais non réclamé sur une action au cours d'une période de cinq ans à compter de la date de l'avis de paiement ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action; le dividende sera forclos et deviendra la propriété de la Société. Aucun intérêt ne sera versé et aucun dividende ne sera déclaré dans l'attente de leur encaissement.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites dans le Registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce Registre mentionnera le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il l'aura indiqué à la Société, ainsi que le nombre et la catégorie des actions détenues par lui. Tout transfert d'action sera inscrit dans le Registre des Actionnaires, après paiement d'un droit usuel tel que déterminé par le Conseil pour l'inscription de tout autre document ayant trait à ou affectant la propriété d'une action.

Les actions, lorsqu'elles auront été entièrement libérées, seront libres de toute charge en faveur de la Société.

Le transfert d'actions se fera au moyen d'une inscription par la Société du transfert à effectuer, suite à la remise à la Société du ou des certificats, s'il y en a, représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés probants par la Société. Le transfert d'actions est conditionné à ce que le bénéficiaire du transfert soit qualifié d'Investisseur Eligible et peut uniquement être effectué sous réserve des restrictions de transfert contenues dans les documents de vente.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations émanant de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite dans le Registre des Actionnaires. En cas de copropriété d'actions, une adresse seulement sera insérée et toutes communications seront envoyées seulement à cette adresse. Dans le cas où un tel actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société ou que les avis et communications sont renvoyés à l'expéditeur faute de pouvoir être délivrés à l'adresse indiquée, la Société pourra en faire mention au Registre des Actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse déterminée de temps à autre par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire modifier l'adresse inscrite dans le Registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse que la Société pourra déterminer de temps à autre.

Si le paiement effectué par un souscripteur a pour résultat l'émission d'une fraction d'action, cette fraction sera inscrite au Registre des Actionnaires. Elle ne confèrera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à une fraction correspondante du dividende ou à d'autres distributions.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action de la Société. Dans l'éventualité d'une copropriété, la Société peut suspendre l'exercice d'un droit découlant de l'action ou des actions concernées jusqu'à ce qu'une personne soit désignée pour représenter les copropriétaires vis-à-vis de la Société.

Dans le cas de coactionnaires, la Société se réserve le droit de verser le produit des rachats, les distributions ou d'autres paiements uniquement au tout premier titulaire enregistré au registre et que la Société considère comme étant le représentant de l'ensemble des cotitulaires ou, à son entière et absolue discrétion, à l'ensemble des coactionnaires.

Art. 7. Lorsqu'un actionnaire peut prouver de façon satisfaisante à la Société que son certificat d'actions a été égaré, endommagé ou détruit, un duplicata peut, à sa demande, être émis aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment une garantie fournie par une compagnie d'assurance, mais sans préjudice de toute autre forme de garantie. A partir de l'émission d'un nouveau certificat d'actions, lequel portera la mention qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat initial à la place duquel le nouveau a été émis deviendra sans valeur.

La Société peut, à son gré, mettre en compte à l'actionnaire tous les frais encourus lors de l'émission d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions ainsi que toutes les dépenses raisonnablement engagées par la Société, en relation avec l'émission et l'inscription, ou en relation avec l'annulation des certificats initiaux.

Art. 8. Le Conseil aura le droit d'imposer de telles restrictions (en plus des restrictions au transfert d'actions) qu'il jugera utiles en vue d'assurer qu'aucun titre de la Société ne sera acquis ou détenu par (a) une personne ne répondant pas aux conditions d'Investisseur Eligible, (b) une personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou d'une autorité gouvernementale ou (c) une personne dont la situation, de l'avis du Conseil, pourrait amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus ou subis.

Notamment, la Société pourra limiter ou interdire la propriété de titres de la Société par toute personne physique ou morale, et sans limitation par des ressortissants des Etats-Unis d'Amérique, tels que définis ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

a) refuser d'émettre un titre ou d'enregistrer un transfert d'un titre lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété directe ou la propriété indirecte de ces titres à une personne qui n'a pas le droit d'être détenteur des titres de la Société,

b) à tout moment demander à toute personne dont le nom figure au Registre des Actionnaires et/ou au Registre des Détenteurs des Titres de lui fournir tout renseignement, appuyé d'un certificat, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces titres appartiennent ou appartiendront en propriété effective à une personne qui n'a pas le droit d'être détenteur de titre dans la Société. Si la Société émet des obligations, des restrictions similaires seront incluses dans la documentation qui se réfère à l'émission des obligations.

Art. 9. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée lieront tous les actionnaires de la Société. L'assemblée des actionnaires a les pouvoirs les plus étendues pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième vendredi du mois de mai de chaque année à 13 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si selon l'avis définitif et final du Conseil des circonstances exceptionnelles l'exigent.

D'autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 11. Les quorum et délais de convocation requis par la loi régiront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Chaque action donne droit à une voix, assujettie aux restrictions imposées par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant une autre personne comme étant son mandataire, par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence d'une telle procuration. Cette procuration sera valable, à condition de ne pas avoir été révoquée, pour toute assemblée des actionnaires ayant fait l'objet d'une nouvelle convocation.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi et dans les présents Statuts, les décisions lors d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et prenant part au vote. Une société peut émettre une procuration sous la signature d'un de ses fondés de pouvoirs dûment qualifiés.

Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Les actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, envoyé par lettre au moins 8 jours avant la date de l'assemblée à tout actionnaire à son adresse inscrite au Registre des Actionnaires.

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil composé de trois membres au moins; les membres du Conseil ne sont pas nécessairement des actionnaires de la Société.

Les membres du Conseil seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle et jusqu'au moment où leurs successeurs auront été élus et auront accepté leur mandat; toutefois, un membre du Conseil peut être révoqué avec ou sans motif et/ou remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Dans le cas où un poste d'un membre du Conseil deviendrait vacant par suite de décès, de démission ou pour toute autre raison, les membres du Conseil restants pourraient élire à la majorité des voix un membre du Conseil pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 14. Le Conseil pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des assemblées des actionnaires. Le Conseil se réunira sur la convocation de deux membres du Conseil, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Au cas où un président est désigné, il présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du Conseil. Cependant en son absence, les actionnaires ou le Conseil désigneront à la majorité des actionnaires ou Administrateurs présents une autre personne pour assumer temporairement la présidence.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les membres du Conseil au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à cet avis de convocation moyennant accord de chaque membre du Conseil confirmé par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le renoncement de chaque Administrateur à cette obligation formelle. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions individuelles du Conseil se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter en désignant un autre membre du Conseil comme étant son mandataire par écrit, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver cette délégation de pouvoirs. Les membres du Conseil peuvent également assister à toute réunion du Conseil par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les membres du Conseil peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen électronique pouvant prouver ce vote.

Les membres du Conseil ne pourront pas agir que dans le cadre de réunions du Conseil régulièrement convoqués. Les membres du Conseil ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être spécifiquement autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins deux membres du Conseil sont présents ou représentés par un autre membre du Conseil comme mandataire, à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil présents ou représentés. Si lors d'une réunion le nombre des voix en faveur et contre une décision sont à égalité, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par une résolution de confirmation en tous points identiques se présentant sous forme d'un ou de plusieurs documents écrits signés par tous les membres du Conseil ou par télex, par câble, télégramme, télécopie ou être prise par téléphone, étant entendu que dans ce dernier cas, le vote devra faire l'objet d'une confirmation par écrit.

Le Conseil nommera, de temps à autre, les fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général, un secrétaire et des directeurs généraux adjoints, des secrétaires adjoints ou d'autres fondés de pouvoirs jugés nécessaires pour conduire les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les fondés de pouvoirs n'ont pas besoin d'être membres du Conseil ou actionnaires de la Société. A moins que les Statuts n'en décident autrement, les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et à l'exécution d'opérations de la Société et ses pouvoirs en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion, à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être des membres du Conseil. Le Conseil peut également déléguer ses pouvoirs, mandats et prérogatives à un comité qui comprendra la ou les personnes (membres ou non du Conseil) qu'il estime apte, sous réserve cependant que la majorité des membres de ce comité soient membres du Conseil et qu'aucune réunion de ce comité ne réunisse un quorum dans le but d'exercer ses pouvoirs, mandats et prérogatives à moins qu'une majorité des personnes présentes ne se compose de membres du Conseil de la Société.

Art. 15. Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par l'Administrateur qui en aura assumé temporairement la présidence.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président, ou par le secrétaire, ou par deux membres du Conseil.

Art. 16. Se basant sur le principe de la répartition des risques, le Conseil aura le pouvoir de déterminer la politique d'investissement, la politique de l'entreprise et la gestion et la marche des affaires de la Société.

Le Conseil déterminera également les restrictions qui seront occasionnellement applicables aux investissements de la Société.

Art. 17. Aucun contrat et aucune transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil ou fondés de pouvoirs de la Société auraient un intérêt dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'ils en seraient administrateurs, associés, fondés de pouvoirs ou employés. Le membre du Conseil ou le fondé de pouvoirs de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoirs ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société conclut des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas de cette relation avec cette autre Société ou entreprise privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières relatives à un tel contrat ou de telles affaires.

Au cas où un membre du Conseil ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet membre du Conseil ou fondé de pouvoirs devra informer le Conseil de son intérêt personnel et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit membre du Conseil ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme "intérêt personnel", tel qu'employé dans la phrase qui précède, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister par rapport à tout sujet, position ou transaction dans lesquels la Société ou ses filiales, ou encore toute autre société ou entité juridique que le Conseil pourra déterminer de temps à autre à son entière et absolue discrétion, serait impliquée.

Art. 18. La Société pourra indemniser tout membre du Conseil ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné dans ce procès, cette action ou procédure pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de dédommagement, toute indemnité sera uniquement accordée par rapport aux points couverts par le dédommagement par rapport auxquels la Société a été informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclura pas les autres droits auxquels il peut prétendre.

Art. 19. La Société sera engagée par les signatures conjointes de deux membres du Conseil ou par la seule signature ou les signatures conjointes d'une ou de plusieurs personnes auxquelles des pouvoirs auront été spécialement délégués par le Conseil.

Art. 20. Les opérations de la Société et ses finances, incluant en particulier ses comptes, doivent être contrôlés par un réviseur d'entreprises agréé lequel satisfera aux exigences d'honorabilité et d'expérience professionnelle de la loi luxembourgeoise et lequel effectuera tous devoirs prescrits par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale des actionnaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le premier réviseur d'entreprises agréée sera élu par l'assemblée générale des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société et restera en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le réviseur d'entreprises agréée en fonctions ne peut être révoqué que par les actionnaires pour motif grave.

Art. 21. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites imposées par la loi, à condition que la Société ne rachète pas des actions aussi longtemps que des obligations sont en circulation.

Aucun rachat ne peut être demandé par les actionnaires.

Le prix du rachat à payer pour chaque action (le "Prix de Rachat") doit être la Valeur Nette d'Inventaire de cette action calculée le Jour d'Evaluation diminuée du montant, le cas échéant, égal aux engagements et charges encourus suite à la vente des investissements de la Société afin de faire un tel rachat.

Toute action rachetée par la Société doit être maintenue dans la trésorerie ou annulée conformément à la loi.

Avec l'accord ou à la demande des actionnaires et/ou, le cas échéant, des détenteurs d'obligations concernés, le Conseil peut (à condition de satisfaire au principe de traitement égalitaire des actionnaires et/ou, le cas échéant, des détenteurs d'obligations) accepter des demandes de rachat qui sont entièrement ou partiellement en nature en distribuant aux actionnaires et/ou, le cas échéant, des détenteurs d'obligations qui rachètent des investissements du portefeuille d'une valeur égale à la Valeur Nette d'Inventaire qui sera attribuée aux actions et/ou, le cas échéant, aux obligations qui seront rachetées conformément aux descriptions dans les documents de vente.

Dans la mesure requise par la loi ou pour assurer le traitement égalitaire de tous les actionnaires et/ou, le cas échéant, détenteurs d'obligations, ce rachat sera soumis à un rapport spécial du réviseur d'entreprise de la Société qui confirme le nombre, la dénomination et la valeur des inventaires qui selon la décision du Conseil devraient être contribués en contrepartie des actions et/ou, le cas échéant, des obligations rachetées. Ce rapport du réviseur confirmera aussi la façon dont la valeur des inventaires sera déterminée qui devra être identique à la procédure de déterminer la Valeur Nette d'Inventaire des actions et/ou, le cas échéant, des obligations.

Les coûts spécifiques pour ces rachats en nature, en particulier les coûts du rapport spécial du réviseur seront pris en charge par les actionnaires et/ou, le cas échéant, les détenteurs d'obligations qui demandent le rachat en nature ou par une partie tierce mais ces coûts ne seront pas pris en charge par la Société que si le conseil considère que le rachat en nature est dans l'intérêt de la Société ou fait pour protéger les intérêts de la Société.

Art. 22. La Valeur Nette d'Inventaire, le prix de souscription et le prix de rachat des titres de la Société seront déterminés, pour les titres de chaque Sous-Fonds, de temps à autre par la Société ainsi qu'en décidera le Conseil (le jour ou le calcul de ce jour étant désigné dans les présents Statuts comme le "Jour d'Evaluation"), mais en faisant en sorte qu'aucun jour férié pour les banques à Luxembourg ne soit un Jour d'Evaluation.

La Société pourra suspendre temporairement le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat des titres de n'importe quel Sous-Fonds et l'émission et le rachat des titres dans ces Sous-Fonds:

(a) pendant toute période pendant laquelle une des principales bourses ou un autre Marché Réglementé (tel que défini dans la Directive du Parlement européen et du Conseil concernant les marchés d'instruments financiers (No. 2004/39/CE)) sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société d'un Sous-Fonds concerné est cotée à un moment quelconque, est fermé (pour une raison autre que des congés normaux), ou pendant laquelle les opérations sont restreintes ou suspendues; ou

(b) pendant toute période pendant laquelle la Valeur Nette d'Inventaire d'un ou plusieurs organismes de placement collectif dans lesquels la Société aura investi et dont les parts ou actions constituent une partie significative des actifs de la Société, ne peut être déterminée de façon précise afin de refléter leur valeur de marché au Jour d'Evaluation; ou

(c) lors de l'existence d'une situation qui constitue une situation d'urgence et de laquelle il résulte que la Société ne peut pas normalement disposer ou évaluer les investissements d'une catégorie concernée; ou

(d) lorsque les moyens de communication, qui sont normalement employés pour déterminer le prix ou la valeur des investissements de la Société ou les prix ou valeurs courants sur un marché ou une bourse, sont hors de service; ou

(e) pendant toute période où la Société est dans l'incapacité de rapatrier des fonds en vue d'effectuer des paiements à la suite du rachat d'actions, ou pendant laquelle un transfert de fonds relatif à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ou paiements dûs à la suite du rachat de ces actions, ne peut être effectué, de l'avis du Conseil, à un taux de change normal; ou

(f) si la Société ou le Sous-Fonds concerné est ou est susceptible d'être mis en liquidation, lors ou suivant le jour auquel une assemblée générale d'actionnaires est convoquée, à laquelle une résolution de mise en liquidation de la Société ou du Sous-Fonds concerné est proposée; ou

(g) si le Conseil a décidé qu'un changement important dans la valeur d'une portion substantielle des investissements de la Société attribuables à un Sous-Fonds concerné est survenu la préparation ou l'usage d'une évaluation ou la mise en oeuvre d'une évaluation retardée ou subséquente.

(h) dans toute autre circonstance où circonstances ou le fait de ne pas suspendre les opérations ci-dessus pourrait conduire la Société ou ses détenteurs de titres à être assujettis à l'impôt ou à subir d'autres inconvénients pécuniaires ou d'autres préjudices quelconques que la Société ou ses détenteurs de titres auraient dans ce cas du subir.

Un avis de suspension sera publié par la Société dans les journaux déterminés par le Conseil si cela s'avère utile.

Pareille suspension, relative à un Sous-Fonds, n'aura aucun effet sur le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, du prix de souscription et du prix de rachat, l'émission et le rachat des titres des autres Sous-Fonds.

Art. 23. La Valeur Nette d'Inventaire des titres pour chaque Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranche de la Société sera exprimée dans la devise de référence du Sous-Fonds considéré et/ou catégorie ou séries ou tranche (et/ou dans d'autres devises que le Conseil déterminera de temps à autre) en un chiffre par titre et sera déterminée pour chaque Jour d'Evaluation (à une fréquence telle que décidée par le Conseil) en divisant les actifs nets de la Société correspondant à chaque Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranche, qui constitue les actifs de la Société correspondant à ce Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranche diminués des engagements attribuables à ce Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranche, par le nombre de titres émis dans ce Sous-Fonds et /ou catégorie ou séries ou tranche.

Le prix de souscription et le prix de rachat d'un titre de chaque Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranche sera exprimé dans la devise de référence du Sous-Fonds et/ou de la catégorie ou séries ou tranche considérés (et/ou dans d'autres devises que le Conseil déterminera de temps à autre) en un chiffre par titre et sera déterminé pour chaque Jour d'Evaluation comme étant la Valeur Nette d'Inventaire par titre du Sous-Fonds et/ou de la catégorie ou séries ou tranche concernés calculée pour ce Jour d'Evaluation et augmentée d'une commission de vente et d'une commission de rachat éventuelles déterminées par le Conseil dans le respect des lois et règlements applicables. Le prix de souscription et le prix de rachat seront respectivement arrondis au nombre de décimales supérieures ou inférieures déterminé de temps à autre par le Conseil.

Si un compte de régularisation de dividendes est ouvert, un montant est payable au titre de quote-part de régularisation de dividendes.

L'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire se fera de la manière suivante:

A. Les actifs de la Société seront censés inclure (sans limitation):

- (a) toutes les espèces en caisse ou à recevoir ou en dépôt y compris les intérêts échus;
- (b) tous les effets et obligations payables à vue et tous montants à recevoir (y compris le résultat de la vente de titres vendus mais dont le prix n'a pas encore été touché);
- (c) tous les titres, actions, obligations, certificats de dette, options ou droits de souscription, contrats à terme, warrants et autres investissements et titres de la Société;
- (d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en nature, dans la mesure connue par la Société (la Société pourra toutefois faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des titres occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividende ou ex-droits);
- (e) tous les intérêts échus produits par les titres de la Société, sauf dans la mesure où ces intérêts sont compris dans le principal de ces titres;
- (f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties, à condition que ces dépenses préliminaires puissent être déduites directement du capital de la Société; et
- (g) tous les autres avoirs de quelque sorte ou nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

(a) des actifs illiquides ou des actifs en général (sauf pour les actifs dont les membres du Conseil ont décidé à leur entière et absolue discrétion des les évaluer conformément aux paragraphes (b) à (d) ci-dessous) seront évalués au prix coûtant jusqu'à ce qu'ils soient vendus, liquidés ou autrement réalisés, à moins que les membres du Conseil déterminent qu'une évaluation différente est justifiée sur base du conseil donné par le conseiller en investissements. Dans un but de fournir des comptes-rendus de la Société, ces investissements seront évalués à juste valeur, telle que déterminée par les membres du Conseil à leur entière et absolue discrétion;

(b) tout titre qui est coté en bourse ou coté sur un marché réglementé d'échange de titres, ou des systèmes électroniques similaires et y est régulièrement négocié sur un marché suffisamment actif pour permettre une valeur pertinente des titres (telle que déterminée par le conseiller d'investissement à son entière et absolue discrétion) évalués par les membres du Conseil ne devrait pas être évalué conformément au paragraphe (a) ci-dessus mais sera évalué à son dernier prix négocié au Jour d'Evaluation concerné ou, si aucun échange n'a eu lieu ce jour, au dernier prix de clôture officiel du titre concerné au Jour d'Evaluation concerné, et ajusté par les membres du Conseil de telle manière qu'ils pensent, à leur entière et absolue discrétion, opportun, eu égard à l'importance de la détention, et lorsque les prix sont disponibles sur plus d'une bourse ou système pour un titre particulier, les membres du Conseil vont à leur entière et absolue discrétion déterminer lequel de ces prix sera appliqué. Afin d'éviter tout doute, des informations de fixation de prix du marché de crédit secondaire, tel qu'émisses par certains établissements ou des données similaires telles que regroupées par divers prestataires de logiciel, ne constituent pas un système électronique à cet effet;

(c) tout titre qui n'est ni coté en bourse ni coté sur un marché réglementé d'échange de titres, ou un système électronique similaire ou si, étant coté ainsi en bourse ou coté sur un marché réglementé, n'y est pas régulièrement négocié ou pour lequel aucun prix tel que décrit ci-dessus n'est disponible et qui est évalué par les membres du Conseil, ne devrait pas être évalué conformément au paragraphe (a) ci-dessus mais sera évalué à sa juste valeur telle que déterminée par les membres du Conseil eu égard à son prix coûtant, le prix auquel toute transaction récente sur le titre peut avoir été effectuée, l'importance de la détention eu égard au montant total de ce titre en émission, et ces autres facteurs que les membres du Conseil, à leur entière et absolue discrétion estiment utiles en considérant un ajustement positif ou négatif

de l'évaluation. Afin d'éviter tout doute, des informations de fixations de prix de marché de crédit secondaire telles qu'é émises par certains établissements ou des données similaires telles que divers prestataires de logiciel, ne constituent pas un système électronique à cet effet;

(d) des investissements, autres que des titres, qui sont traités ou négociés par une entreprise de compensation ou un échange sur un marché suffisamment actif pour permettre une valeur pertinente des titres évalués (telle que déterminée par le conseiller d'investissement à son entière et absolue discrétion) ou par une institution financière et qui sont évalués par les membres du Conseil, ne devraient pas être évalués conformément au paragraphe (a) ci-dessus mais seront évalués sur base du dernier prix négocié coté par cette entreprise de compensation ou par cette institution financière ou d'échange. S'il n'y a pas de tel prix, alors la moyenne sera prise entre le prix offert le plus faible et le prix proposé le plus élevé lors de la clôture sur un marché sur lequel de tels investissements sont ou peuvent être traités ou négociés, à condition que lorsque ces investissements sont traités ou négociés sur plus d'un marché, les membres du Conseil peuvent déterminer, à leur entière et absolue discrétion, quels marchés doivent prévaloir et à condition aussi que les membres du Conseil, à leur entière et absolue discrétion, peuvent permettre toute autre méthode d'évaluation à être utilisée s'ils considèrent que ceci reflète mieux la valeur et est en conformité avec la bonne pratique comptable. Afin d'éviter tout doute, des investissements ne doivent pas être considérés comme étant faits à travers une institution financière à cause du fait qu'une institution financière émette des informations de fixation de prix du marché de crédit secondaire relatives à quelconque investissement;

(e) les dépôts seront évalués à leur coût augmenté d'intérêts courus; et

(f) toute valeur (que ce soit un investissement ou en espèces) exprimée autrement qu'en Euro sera convertie en Euro au taux que les membres du Conseil, à leur entière et absolue discrétion, estiment applicable au moment de la fermeture des affaires au Jour d'Évaluation concerné, eu égard, entre autres, à toute prime d'émission ou à toute remise qu'ils considèrent comme pertinentes et aux coûts d'échange.

Les membres du Conseil peuvent, à leur entière et absolue discrétion, permettre que d'autres méthodes d'évaluation soient utilisées s'ils considèrent que cette méthode d'évaluation reflète mieux la valeur d'actif concerné et est en conformité avec la bonne pratique comptable.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre (sans limitation):

(a) tous les emprunts, effets échus et autres montants dûs;

(b) tous les frais d'administration et autres frais de fonctionnement, redûs ou échus, y compris tous honoraires payables au(x) conseiller(s) en investissements, à la Banque Dépositaire et à tous autres représentants et agents de la Société,

(c) toutes les obligations connues, présentes et futures y compris le montant des dividendes déclarés et non encore payés;

(d) une provision appropriée pour impôts dûs à la date d'évaluation et toutes autres provisions ou réserves autorisées et approuvées par le Conseil et couvrant, entre autres, les charges de liquidation et tout profit minimum requis pour être retenu par la Société sous les droits applicables; et

(e) tous autres engagements de la Société, de quelque nature que ce soit à l'exception d'engagements représentés par des actions de la Société. En déterminant le montant de ces engagements, le Conseil devra prendre en considération toutes les dépenses payables par la Société qui contiendront les dépenses de formation, les honoraires payables à ses conseillers en investissements ou aux directeurs responsables des investissements aux comptables, dépositaire, agent domiciliaire, d'enregistrement et de transfert, agents de paiement et représentants permanents aux endroits d'enregistrement, et aux autres agents employés par la Société, les honoraires au titre des services juridiques et de révision, des dépenses de promotion, d'imprimerie, de rapports et de publication y compris les frais de publicité, de préparation et d'imprimerie de prospectus, des memoranda explicatifs ou des déclarations d'enregistrement les taxes ou frais gouvernementaux et toutes autres dépenses de fonctionnement y compris les frais d'achat et de vente d'avoirs, intérêts, frais bancaires et d'agent de change, les envois par poste, téléphone et télex. Le Conseil pourra calculer les dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à un chiffre estimatif à l'année ou pour d'autres périodes à l'avance et peut les répartir proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

Aux fins d'évaluation de ses engagements, le Conseil pourra dûment tenir compte des dépenses administratives et autres qui ont un caractère régulier ou périodique en les évaluant à l'année ou pour toutes autres périodes et en divisant le montant en question proportionnellement aux divisions appropriées de ladite période.

C. Il sera établi pour chaque Sous-Fonds une masse commune d'actifs de la manière suivante:

a) Les produits résultant de l'émission de chaque Sous-Fonds seront attribués, dans les livres de la Société, à la masse des actifs constituée pour ce Sous-Fonds et les actifs, les engagements, les recettes et les dépenses y relatifs seront attribués à cette masse d'actifs conformément aux dispositions du présent article.

b) Si un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué dans les livres de la Société à la même masse à laquelle appartient l'avoir dont il découlait et à chaque réévaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée à la masse à laquelle cet avoir appartient;

c) Lorsque la Société prend un engagement en relation avec un avoir d'une masse déterminée ou en relation avec une opération effectuée en rapport avec un avoir d'une masse déterminée, cet engagement sera attribué à la masse concernée;

d) Dans le cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au pro rata du nombre total de titres de chaque masse émis, étant entendu que tous montants insignifiants peuvent être répartis également entre toutes les masses d'actifs.

Le Conseil peut attribuer des dépenses importantes d'une manière qu'il considère comme équitable et raisonnable par rapport aux circonstances pertinentes après avoir consulté les réviseurs d'entreprises de la Société.

e) A la date de détermination de la personne ayant droit aux dividendes déclarés pour des actions, la Valeur Nette d'Inventaire de ces actions sera réduite ou augmentée du montant des dividendes, en fonction de la politique de distribution.

D. Chaque masse d'actifs et de passifs consistera dans un portefeuille de titres et autres actifs dans lesquels la Société est autorisée à investir et les droits attachés à chaque Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranches au sein de la même masse changeront selon les règles stipulées ci-dessous.

De plus, la Société peut détenir dans chaque masse pour un ou plusieurs Sous-Fonds spécifiques, des actifs spécifiques au Sous-Fonds et les conserver séparément du portefeuille commun à tous les Sous-Fonds relatifs à cette masse et il peut y avoir des obligations spécifiques à ce Sous-Fonds ou à ces Sous-Fonds.

La proportion du portefeuille qui sera commune au Sous-Fonds relatif à la même masse et qui sera imputable à chaque Sous-Fonds et/ou catégorie ou séries ou tranches sera déterminée en tenant compte des émissions, des rachats, des distributions, ainsi que des paiements de dépenses ou de recettes spécifiques au Sous-Fonds considéré ou de la réalisation de produits dérivés d'actifs spécifiques au Sous-Fonds considéré, les règles d'évaluation figurant ci-dessous s'appliquent mutatis mutandis.

Le pourcentage de la valeur nette d'inventaire du portefeuille commun d'une masse quelconque à affecter à chaque Sous-Fonds sera déterminé comme suit:

1) le prix d'émission perçu lors de l'émission des titres d'un Sous-Fonds spécifique sera affecté au portefeuille commun et cela se traduira par une augmentation de la proportion du portefeuille commun attribuable au Sous-Fonds concerné;

2) si pour un Sous-Fonds, la Société acquiert des actifs spécifiques ou paie des charges spécifiques (y compris une portion des dépenses excédant celles payables par d'autres Sous-Fonds), ou effectue des distributions spécifiques, ou verse le prix de rachat relatif aux titres d'un Sous-Fonds spécifique, la proportion du portefeuille commun attribuable à ce Sous-Fonds sera réduite à concurrence du coût d'acquisition de ces actifs spécifiques au Sous-Fonds concerné, des dépenses spécifiques payées pour ce Sous-Fonds, des distributions effectuées sur les titres de ce Sous-Fonds ou du prix de rachat payé pour le rachat de titres de ce Sous-Fonds;

3) la valeur des actifs spécifiques à un Sous-Fonds et le montant des engagements spécifiques à ce même Sous-Fonds seront attribués uniquement au Sous-Fonds auquel ces actifs et ces engagements se réfèrent et cela augmentera ou diminuera la valeur nette d'inventaire par titre de ce Sous-Fonds spécifique.

E. Aux fins d'évaluation dans le cadre de cet article:

(a) tous les investissements, soldes en espèces et autres actifs de la Société exprimés dans des devises autres que la devise de référence dans laquelle la valeur nette d'inventaire par titre du Sous-Fonds concerné est calculée, seront évalués en tenant compte des taux d'échange en vigueur au jour et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire du Sous-Fonds en question; et

(b) il sera, dans la mesure du possible, donné effet, lors de chaque Jour d'Evaluation, à tous achats ou ventes de valeurs mobilières contractés par la Société lors de ce Jour d'Evaluation;

Art. 24.

1. Le Conseil peut investir et gérer tout ou partie des masses communes d'actifs constituées pour un ou plusieurs Sous-Fonds (dénommées ci-après les "Fonds participants") s'il convient d'appliquer cette formule compte tenu des secteurs de placement considérés. Toute masse d'actifs étendue ("Masse d'Actifs Étendue") sera d'abord constituée en lui transférant de l'argent ou (sous réserve des limitations mentionnées ci-dessous) d'autres actifs émanant de chacun des Fonds Participants. Par la suite, le Conseil pourra de temps à autre effectuer d'autres transferts venant s'ajouter à la Masse d'Actifs Étendue. Le Conseil peut également transférer des actifs de la Masse d'Actifs Étendue au Fonds Participant concerné jusqu'à concurrence du montant de la contribution du Fonds participant concerné. Les actifs autres que des liquidités ne peuvent être affectés à une Masse d'Actifs Étendue que dans la mesure où ils entrent dans le cadre du secteur de placement de la Masse d'Actifs Étendue concernée.

2. La contribution d'un Fonds Participant dans une Masse d'Actifs Étendue sera évaluée par référence à des parts fictives ("parts") d'une valeur équivalente à celle de la Masse d'Actifs Étendue. Lors de la constitution d'une Masse d'Actifs Étendue, le Conseil déterminera, à sa seule et entière discrétion, la valeur initiale d'une part, cette valeur étant exprimée dans la devise que le Conseil estime appropriée et sera affectée à chaque part de Fonds Participant ayant une valeur totale égale au montant des liquidités (ou à la valeur des autres actifs) apportées. Les fractions de parts, calculées à trois décimales près, seront déterminées en divisant la Valeur Nette d'Inventaire de la Masse d'Actifs Étendue (calculée comme stipulé ci-dessous) par le nombre de parts subsistantes.

3. Si des liquidités ou des actifs sont apportés à une Masse d'Actifs Étendue ou retirés de celle-ci, l'affectation de parts du Fonds participant concerné sera selon le cas augmentée ou diminuée à concurrence d'un nombre de parts déterminé en divisant le montant des liquidités ou la valeur des actifs apportés ou retirés par la valeur actuelle d'une part. Si un

apport est effectué en liquide, il peut être traité aux fins de ce calcul comme étant réduit à concurrence d'un montant que le Conseil considère approprié et de nature à refléter les charges fiscales, les frais de négociation et d'achat susceptibles d'être encourus par l'investissement des liquidités concernées; dans le cas d'un retrait en liquide, un ajout correspondant peut être effectué afin de refléter les coûts susceptibles d'être encourus par la réalisation des valeurs mobilières et autres actifs faisant partie de la Masse d'Actifs Etendue.

4. La valeur des actifs apportés, retirés ou faisant partie à tout moment d'une Masse d'Actifs Etendue et la Valeur Nette d'Inventaire de la Masse d'Actifs Etendue seront déterminées, mutatis mutandis, conformément aux dispositions de l'article 23, à condition que la valeur des actifs dont mention ci-dessus soit déterminée le jour ou a lieu ledit apport ou retrait.

5. Les dividendes, intérêts ou autres distributions ayant le caractère d'un revenu perçus dans le cadre des actifs d'une Masse d'Actifs Etendue seront crédités immédiatement aux Fonds Participants, à concurrence des droits respectifs attachés aux actifs faisant partie de la Masse d'Actifs Etendue au moment de leur perception.

Art. 25. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro ou dans toute autre devise ou devises pouvant être déterminée par le Conseil suivant décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lorsqu'existeront différents Sous-Fonds, tels que prévus à l'article cinq des présents Statuts, et si les comptes de ces Sous-Fonds sont exprimés dans des devises différentes, ces comptes seront convertis en Euro et additionnés en vue de la détermination des comptes de la Société. Une copie imprimée du rapport annuel comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du Conseil et la convocation à l'assemblée générale annuelle sera envoyée aux actionnaires nominatifs ou mise à disposition au siège social de la Société quinze jours au moins avant la date de chaque assemblée générale annuelle.

Art. 26. Le Conseil aura la responsabilité d'établir le bilan annuel et le compte des profits et pertes de la Société conformément aux dispositions légales applicables. Ce bilan sera révisé par les réviseurs d'entreprises indépendants et sera soumis à l'assemblée des actionnaires pour approbation.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Conseil, décidera de l'usage à faire du bénéfice net annuel et, sans jamais excéder les montants proposés par le Conseil, déclarer des dividendes de temps à autre, étant compris qu'aucun dividende ne sera distribué aussi longtemps que des obligations sont en émission.

Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil à condition d'observer les conditions prévues par la loi. Aucune distribution de dividendes ne peut être faite si, comme résultat de ceci, le capital de la Société tombe en-dessous du minimum prescrit par la loi.

Un dividende déclaré mais non payé sur une action pendant cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette action, sera forclo par le détenteur de cette action et deviendra la propriété de la Société.

Aucun intérêt ne sera versé sur les dividendes déclarés et non-réclamés qui sont détenus par la Société au nom des détenteurs des actions.

Art. 27. La Société peut conclure un contrat de dépôt avec une banque, laquelle satisfera aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société doivent être détenus par la Banque Dépositaire ou par des entités tierces dûment autorisées par la Banque Dépositaire laquelle assumera envers la Société et ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

En cas de retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, la Banque Dépositaire reste en fonctions jusqu'à la nomination d'un autre établissement de crédit agréé en tant que successeur de la Banque Dépositaire, une telle nomination n'aura lieu pas plus de deux mois suivant le retrait de la Banque Dépositaire originaire.

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un liquidateur (s'il s'agit d'une personne morale) ou un ou plusieurs liquidateurs (s'il s'agit de personnes physiques), nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé cette dissolution après proposition par le Conseil. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit de liquidation, s'il y en a, après que les dettes et engagements de la Société ont été payés et satisfaits en entier, devra être utilisé pour repayer le prix de souscription de chaque action, dans la mesure où cette action a été payée.

Les actions sont classées pari passu.

La Société ni émettra ni rachètera les actions après la survenance d'un évènement causant qu'elle doit être liquidée ou après l'ordre de l'autorité luxembourgeoise de surveillance.

Art. 29. Les présents Statuts peuvent être de temps à autre modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise en matière de majorité et de quorum requis.

Art. 30. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, sont régies par les dispositions de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives subséquentes et par les dispositions de la Loi.

76501

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice comptable commencera à la date de constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2009.

(2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Paiement

Le souscripteur a souscrit le nombre d'actions et a libéré en espèces le montant indiqué ci-après:

Actionnaire	Capital souscrit d'actions	Nombre d'actions
Maples Finance Limited, prénommée	EUR 1.250.000.-	10
TOTAL	EUR 1.250.000.-	10

La preuve de ce paiement a été donnée, ainsi que le constate expressément le notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société à la suite de sa constitution s'élèvent environ à € 2.600.-.

Constatations

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été observées.

Assemblée générale des actionnaires

La personne sus-indiquée, représentant le capital souscrit en entier, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle:

- Gavin Farrell, Avocat, né le 23 août 1966 à Barnet, Royaume-Uni, demeurant au St Briocq, Rue de St. Briocq, St. Peters, Guernsey, GY7 9DX; et
- David Sargison, Gérant d'Entreprises, né le 8 avril 1953 à Mansfield Woodhouse, Royaume-Uni, demeurant à P.O. Box 414 Savannah, Bodden Town, Grand Cayman, Cayman Islands; et
- Richard Goddard, Directeur de Société Indépendant, né le 5 décembre 1959 à Farham, Royaume-Uni, demeurant à 4, Chaussée Blanche, L-8014 Strassen.

Deuxième résolution

A été nommé réviseur d'entreprises pour un terme prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale annuelle: Deloitte S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K.Panichi, Léonie Grethen

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 05 août 2009. Relation: EAC/2009/9463. Reçu soixante-quinze euros: 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 10 août 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009101165/1175.

(090125463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

aeris CAPITAL Real Estate, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Verwaltungsreglement

Für diesen Fonds der als spezialisierter Investmentfonds nach Luxemburger Recht (Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds) gegründet wurde gelten die Bestimmungen des Verwaltungsreglements, das am 10. Juli 2009 in Kraft trat und beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde.

Luxemburg, den 28. Juli 2009.

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2009095309/12.

(090119739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2009.

W@rm.Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096267/10.

(090115135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Capital Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.595.

Il résulte d'une Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2009 que la société Becker + Cahen & Associés S.à.r.l., commissaire aux comptes, ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg a été remplacé par la Fiduciaire B + C S.à.r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Fiduciaire B + C s.à r.l., Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009096509/15.

(090115250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Hope Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.624.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 27/03/2009 à Luxembourg.

Suite au décès de Monsieur Guy GLESENER, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Laurent Jacquemart, expert comptable, né à Daverdisse le 19/06/1968, avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009096573/16.

(090115834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Carbati, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3522 Dudelange, 38, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 133.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096323/10.

(090115528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Solutions Group Participation (S Group) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 86.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096325/10.

(090115572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

S.R.E.T. Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5610 Mondorf-les-Bains, 17, avenue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 103.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096310/12.

(090115465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Montaligno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 11, rue de la Montagne.
R.C.S. Luxembourg B 93.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096312/12.

(090115464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Regina TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 110.248.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096328/10.

(090115885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

New Pizzeria Rialto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7446 Lintgen, 21, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 75.388.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096337/10.

(090116038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Patrimonium Consultants, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 125.844.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27/7/09.

Signature.

Référence de publication: 2009096367/10.

(090115615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Shiva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5730 Aspelt, 1, rue de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 109.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096314/12.

(090115456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Zambon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3482 Dudelange, 12, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 90.405.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096315/12.

(090115449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

BII Investimentos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 48.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096371/10.

(090115628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Alpinex Long/Short Global Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 114.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096372/10.

(090115632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Breg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.367.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096408/10.

(090115217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

GI.T.R Fashion Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 77, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096317/12.

(090115446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

RE.DE.RA. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5561 Remich, 26, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 74.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096319/12.

(090115445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Nilkarnak S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096409/10.

(090115215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Immoprestige S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 285, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 38.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096308/10.

(090115357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

AC (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096410/10.

(090115211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Stenat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 81.707.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE Armand LINSTER
18A, rue de Mondorf, L-5750 FRISANGE
Signature

Référence de publication: 2009096320/12.

(090115441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Infinis Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.638.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

INFINIS CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009096429/12.

(090116048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Barlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 28.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096550/10.

(090115204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009096549/10.

(090115207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Sozan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 14.004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009096551/10.

(090115203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Infinis Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 98.638.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

INFINIS CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009096430/12.

(090116046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Infinis Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 8, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 98.638.

Les comptes annuels au 31/12/2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

INFINIS CAPITAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009096433/12.

(090116041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

TEC.AD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 85.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009. Signature.

Référence de publication: 2009096552/10.

(090115202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Société de participation financière "Scheidberg", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher, 8, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 40.341.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096553/10.

(090115198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Fernand Kieffer et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9577 Wiltz, 41, rue de Winseler.
R.C.S. Luxembourg B 101.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096554/10.

(090115196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Hoover Feeder (US) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 114.221.

Les comptes annuels pour la période du 2 février 2006 (date de constitution) au 31 décembre 2006 ont été déposés
au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096437/12.

(090115807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Luxcontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4330 Esch-sur-Alzette, 1, avenue des Terres Rouges.
R.C.S. Luxembourg B 15.664.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxcontrol S.A.
Jacques EISCHEN
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009096469/12.

(090115395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Transsped GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 30.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096555/10.

(090115192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Arnsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 123.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096556/10.

(090115190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Callatay & Wouters PSF, Callatay et Wouters, Association d'Ingénieurs-Conseils S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89E, rue Pafebruch, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 38.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096564/10.

(090115169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Privalux Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 27.282.

Extrait de la résolution unique prise par le Conseil d'Administration du 10 mars 2009.

Le Conseil d'Administration accepte la démission de Monsieur Jean-François LEIDNER de son poste d'Administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Michel HORGNIES / Jean-Pierre HUBOT

Référence de publication: 2009096591/12.

(090116022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Mistra Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 62.348.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISTRA FINANCIERE S.A.

Jean-Marc HEITZ / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009096495/12.

(090115127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Alles für den Bau Lux G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 103.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096863/10.

(090116056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

SPR Soparfi SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.
R.C.S. Luxembourg B 142.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096866/10.

(090116080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Café No Limits S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 1, rue de Bettborn.
R.C.S. Luxembourg B 137.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096870/10.

(090116077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

AMEDIN S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.171.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096558/11.

(090115188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Bellomonte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 146.243.

Attestation - Rectificatif de l'assemblée du 27 mars 2009 de la société "Bellomonte S.à.r.l."

Suite à une erreur dans la préparation des expéditions de l'assemblée générale extraordinaire de la société Bellomonte S.à.r.l., qui ont été déposées au Registre de Commerce et des Sociétés le 29 mai 2009 sous le numéro L090078175.04, il s'avère que le siège social de la société Bellomonte S.à.r.l., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146243, est L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon et non L-8009 Strassen, 143, Route d'Arlon.

Fait à Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Me Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009096641/13.

(090115936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 124.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096512/10.

(090115084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Mountmellick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 124.742.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009096514/10.

(090115082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Kleines Matterhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.855.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096516/10.

(090115075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Coficom Expertise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 122.580.

Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

East & West Finances SA, dont le siège est à 2A/46, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg avec le N° B 140.846 et représenté par son administrateur délégué Joseph Delrée ci après "le cédant".

Et

ECOTRUST SA ayant son siège social à 2A/46, route d'Eselborn, L-9706 Clervaux, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.970 et représenté par son Administrateur Délégué, Joseph Delrée, ci après "le cessionnaire".

En présence de la COFICOM EXPERTISE SARL. ayant son siège social à 2A, route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et enregistré au Registre de Commerce sous le numéro B 122.580 et représenté par son gérant M. Joseph Delrée.

Il est convenu que:

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 58 actions ordinaires de la société COFICOM EXPERTISE SARL. Actuellement, chaque action est libérée à concurrence de sa totalité.

La pleine propriété des titres cédés sera acquise au cessionnaire dès signature de la présente. Le cessionnaire dès ce moment aura droit à la totalité du dividende éventuel afférent aux titres cédés.

Le cessionnaire supportera tous les frais et formalités éventuels liés à l'exécution de la convention.

Les titres cédés sont quittes et libres de toutes charges.

Le droit luxembourgeois est seul applicable à la présente convention. Tout litige lié à cette convention sera de la compétence exclusive des Tribunaux luxembourgeois.

Fait en 2 originaux à Clervaux, le 7 juillet 2009.

Coficom Expertise Sarl / East & West Finances SA / Ecotrust SA

Joseph Delrée / Joseph Delrée / Joseph Delrée

Gérant / Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009096253/31.

(090116018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Patrimoine & Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselsborn.

R.C.S. Luxembourg B 66.733.

—
Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Joseph Delrée domicilié au 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux, ci après "le cédant".

Et

ECOTRUST SA ayant son siège social à 2A/46, route d'Eselsborn, L-9706 Clervaux, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.970 et représenté par son Administrateur Délégué, Joseph Delrée, ci après "le cessionnaire".

En présence de la société PATRIMOINE & FINANCE SARL, avant son siège social à 2A/46, route d'Eselsborn à L-9706 Clervaux et enregistré au Registre de Commerce sous le numéro B 66.733 et représenté par son gérant M. Joseph Delrée.

Il est convenu que:

Le cédant cède au cessionnaire, qui accepte 251 actions ordinaires de la société PATRIMOINE & FINANCE SARL. Actuellement, chaque action est libérée à concurrence de sa totalité.

La pleine propriété des titres cédés sera acquise au cessionnaire dès signature de la présente. Le cessionnaire dès ce moment aura droit à la totalité du dividende éventuel afférent aux titres cédés.

Le cessionnaire supportera tous les frais et formalités éventuels liés à l'exécution de la convention.

Les titres cédés sont quittes et libres de toutes charges.

Le droit luxembourgeois est seul applicable à la présente convention. Tout litige lié à cette convention sera de la compétence exclusive des Tribunaux luxembourgeois.

Fait en 2 originaux à Clervaux, le 7 juillet 2009.

Patrimoine & Finance Sarl / Ecotrust SA

Joseph Delrée / Joseph Delrée

Gérant / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009096254/29.

(090116007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Trilogie S.A. Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 90.382.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2009:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme administrateurs:

- Monsieur Ghislain BRABANT, Administrateur et Administrateur-Délégué; demeurant à 4163 Tavier, Belgique; 21, Chemin des Patars.

- Monsieur René SCHLIM, Administrateur; avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

- Monsieur Jacques RECKINGER, Administrateur; avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., 28, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009096505/23.

(090116177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.
